

Délibérations du 17.04.2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du **17 avril 2020, 9H**

Sous la présidence de Valérie HAAS, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

- **Conditions matérielles de la réunion :**

Suite au passage de la France en stade 3 de l'épidémie de coronavirus et aux décisions prises par le Gouvernement sur les mesures de prévention à mettre en place après le 16 mars 2020, l'Université assure la continuité de ses activités tout en respectant les règles sanitaires destinées à limiter la propagation du virus.

Par conséquent, la séance du 17 avril 2020 s'est exceptionnellement déroulée **A DISTANCE**, au moyen de la plateforme de visioconférence CISCO WEBEX.

- **Composition de la Commission :**

L'article 15 de la loi 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que les « *Les mandats, échus depuis le 15 mars 2020 ou qui viendraient à l'être avant le 31 juillet 2020, des présidents, des directeurs et des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent la fonction de chef d'établissement dans des établissements relevant du titre Ier du livre VII du code de l'éducation ainsi que ceux des membres des conseils de ces établissements sont prolongés jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2021.* »

Donne les avis suivants :

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22, 4 départs 11h50 ; 1 départ 13h30 ; 1 départ 14h15 ; 1 départ 16h20 ; 1 départ 16h25

Étaient présent.es :

Valérie HAAS, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Collège A : BEGUIN Pascal, BOEHM Isabelle, GARIBAY David, HAAS Valérie, MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane, TAPIERO Isabelle

Collège B : ESCANDE VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, DUMONT Erica, DE HOYOS José Carlos, LEJOT Jérôme, LHOMME Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

Collège BIATSS : DANIERE Kim, FRENETTE Jérémy, RICHARD Stéphane

Personnalité extérieure : aucune

Usagers/ères : AMGHAR Julien, MATHIAS Leïla, BOUGHEMRA Yacine, PARLAK Betul, GOMES NUNES Angela

Représenté.es : aucun.e

Invité.es : DURAND Floriane, MAHMOUDI Lamine, DADOMO Sylvie

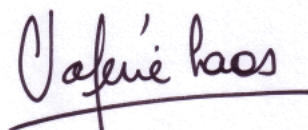
Invitées permanentes : DESPRAT Valérie, MANDON Claire, LOBRY Cathy

CONVENTION	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>07.01 – UFR T&T : Convention de partenariat régissant les relations entre l’Université Lumière Lyon 2, le CFA Public François Rabelais Lyon Dardilly et l’UFA Licence Universitaire Professionnelle VGTPG « Valorisation et Gestion Touristique des Produits des Terroirs et de la Gastronomie » (CF T&T 20/02/2020) / CFA PUBLIC FRANCOIS RABELAIS LYON DARDILLY</p> <p>*Renouvellement à l’identique</p> <p><u>Objet</u> : L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle "Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie" par la voie de l'apprentissage. Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'UFA département tourisme LPVGTPG de l'UFR Temps et Territoires rattachée à l'Université Lyon 2, et le CFA François Rabelais. La convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de cette formation.</p> <p>Le diplôme est délivré par l’Université.</p> <p>Afin d'assurer un lien étroit entre les acteurs de la formation et les entreprises il sera mis en place un Comité de Coordination. Ce comité de Coordination, constitué de représentant.es des deux établissements ainsi que des entreprises/collectivités accueillant les apprenti.es, des représentant.es de la profession concernée, et d’un.e représentant.e étudiant.e-apprenti.e, se réunira aux moins une fois par année universitaire.</p> <p>Le financement de la formation est assuré conjointement par l'Université et le CFA François Rabelais.</p> <p><u>Validité</u> : Durée de la maquette 2020/2022 – du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2022</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Vote point 07.01.– Avis Favorable</p>	<p>Pour 17</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 3</p>	<p>Refus de vote 0</p>
TARIFS CIEF	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>08.01 – Tarifs CIEF</p> <p>Aucune modification des tarifs n’est à signaler, donc aucune augmentation. Le demi-tarif sera cependant supprimé en 2020-2021.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 08.01– Avis Favorable</p>	<p>Pour 17</p>	<p>Contre 1</p>	<p>Abst 2</p>	<p>Refus de Vote 0</p>

PROJETS DE LA SOUS-COMMISSION CVEC DU 10 MARS 2020	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>09.01 – Projets de la sous-commission CVEC du 10 mars 2020</p> <p>Les 19 projets approuvés par la sous-commission CVEC, pour un montant total de 28 728 €, sont validés à l’unanimité par la CFVU, bien que leur mise en œuvre soit nécessairement reportée en raison du confinement.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 09.01 – Avis Favorable</p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 0</p>	<p>Refus de vote 0</p>

Fait à Lyon, le 20 avril 2020

Valérie HAAS



Vice-Présidente

Chargée de la formation et de la vie étudiante